

BON DE COMMANDE TWINGO R1 ET R2

Veuillez compléter ce bon de commande et le retourner :

Par courrier :

Département pièces compétition Renault Sport
 A l'attention du service relations clients
 Avenue de Bréauté
 76885 DIEPPE CEDEX

Par fax :

A l'attention du service relations clients
 Fax : + 33 1 76 86 34 01
rst-parts.dpt@renault.com

Equipe :	Téléphone :
Nom du contact :	Fax :
Pilote :	Email :
Adresse de facturation :	Adresse de livraison :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :
N° TVA :	

▪ Votre commande :

KIT TWINGO R2	Prix unitaire	Quantité	Prix total HT
KIT R2 77 11 163 756	27990 € HT		
KIT pièces série R2 77 11 163 781	N. C		
KIT Terre 77 11 163 779	7200 € HT		

KIT TWINGO R1	Prix unitaire	Quantité	Prix total HT
KIT R1 77 11 163 782	9500 € HT		

Total à payer HT	
-------------------------	--

DESIRE FAIRE L'ACQUISITION D'UNE TWINGO RENAULT SPORT DE SERIE A CONDITION SPECIALE	OUI	NON
--	-----	-----

1. Les commandes sont prises en compte a réception d'un acompte de 50 % du prix de la commande. Merci de faire apparaître le nom de l'équipe dans l'ordre de votre règlement.
2. Le délai de livraison sera confirmé suite à la réception de la commande.
3. Le solde devra être réglé une semaine avant livraison de la commande.

▪ **LIVRAISON :**

Enlèvement par le client

Livraison par transporteur (à la charge du client)

CONDITIONS GENERALES DE COMMERCIALISATION ET DE VENTE DES PIECES SERIE

• En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les termes ainsi que la validité des conditions générales de ventes qui figurent dans la dernière édition du tarif pièces de rechange de : **ALPINE RENAULT** et qui font la loi des parties.

Lorsque la vente est faite à un client résidant en France, toute exportation hors de France est interdite, tout client revendant ces pièces s'engage à imposer cette interdiction à son propre client. Il est rappelé que, sauf en ce qui concerne les recours en garantie, aucune réclamation ne sera admise après un délai de dix jours suivant l'envoi de la facture, cependant, les réclamations concernant les pièces manquantes ou présentant des vices apparents devront être formulées à peine de forclusion

- lors de leur enlèvement si le client en prend livraison dans nos magasins.
- dans la journée de leur réception si elles sont expédiées par nos soins à l'adresse du client.

De convention expresse, quels que soient les divers modes de paiement, acceptation de règlements ou le lieu de livraison, seront seuls compétents les tribunaux du domicile du vendeur pour toute contestation entre le vendeur et le client, relative à l'exécution de la commande.

• Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référés, de demandes incidentes, de demandes de garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du contrat civil ou commercial ou d'une action fondée sur un quasi délit en application des articles 1641 et suivants du Code Civil. Lorsque la vente est faite à l'exportation, il est précisé que le droit Français sera seul applicable et que seul le texte rédigé en langue Française fera la loi des parties.

• Nous nous réservons la propriété des marchandises, objet des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral conformément à la loi N° 80-335 du 12 mai 1980. En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté sans formalité, de reprendre matériellement des marchandises, à vos frais, risques et périls.

CONDITIONS GENERALES DE COMMERCIALISATION ET DE VENTE DES PIECES COMPETITION

• Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux pièces mécaniques, collections (kits) et articles vestimentaires **COMPETITION** commercialisés par : **ALPINE RENAULT**. Les pièces **COMPETITION** vendues par **ALPINE RENAULT** sont exclusivement destinées à être montées sur des véhicules de compétition automobile. Leur montage doit impérativement être effectué selon les usages en vigueur pour ce type d'opération. Le montage de ces pièces sur un véhicule de série ne permet donc qu'une utilisation en compétition et non sur le réseau routier. Il rend caduque l'homologation par le service des Mines. Les importateurs, Concessionnaires et leurs Agents, ainsi que les Préparateurs ne sont pas Mandataires de **ALPINE RENAULT**, concernant les pièces spécifiques **COMPETITION**. Ils agissent donc en leur nom propre et sont seuls responsables vis à vis de leurs clients des engagements de toute nature pris par eux. Toute modification à nos conditions générales et particulières doit être convenue d'un commun accord entre les parties.

COMMANDE : **ALPINE RENAULT** se réserve la possibilité de modifier, dans le cadre de la législation en vigueur, les conditions de fabrication de ses pièces de rechange **COMPETITION** en fonction de l'évolution technique et de la nécessité d'améliorer la qualité de ses produits.

LIVRAISON : Les pièces **COMPETITION ALPINE RENAULT** référencées dans les catalogues **COMPETITION** sont en principe détenues en stock à son magasin commercial. Toutefois en raison des circonstances qui peuvent influencer sur la production, certaines pièces peuvent ne pas être livrables immédiatement. Dans ce cas, lorsque le client est un consommateur, la commande sera maintenue aux conditions initiales, sauf demande écrite de sa part. Les réclamations concernant les pièces manquantes ou présentant des vices apparents, devront être formulées à peine de forclusion :

- lors de leur enlèvement, si le client en prend livraison dans nos magasins.
- dans les trois jours de leur réception, si elles sont expédiées par nos soins à l'adresse du client.

PRIX : Le prix maximum appliqué par **ALPINE RENAULT** pour ses pièces et organes sera celui figurant sur ses tarifs. Toutefois les prix indiqués sur ces tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Tous nos prix sont établis en Euros et s'entendent "Départ Magasin **ALPINE RENAULT**".

TRANSPORT : Sauf stipulations contraires convenus par écrit entre les parties, toutes les marchandises expédiées en France ou à l'étranger, voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient à celui-ci de faire les réserves auprès du transporteur, dans les conditions légales, pour les avaries ou manquements constatés à l'arrivée.

GARANTIE : Les pièces **COMPETITION ALPINE RENAULT** ne font l'objet d'aucune garantie contractuelle particulière.

LITIGES : En cas de contestation quelconque relative à l'exécution du présent contrat : si le client n'est pas un particulier, le tribunal dont dépend le siège de l'établissement vendeur sera seul compétent ; si le client est en particulier, le choix du tribunal compétent se fera conformément à la loi.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Département pièces compétition, Tel : 01 76 86 33 00 Horaire d'ouverture : 8h00 – 12h00 / 13H30 – 17h

COORDONNEES BANCAIRES :

De France :

SOCIETE : **ALPINE RENAULT**
CODE BANQUE : 30004
CODE COMPTOIR : 00828
N° DE COMPTE : 00028281764
CLE RIB : 76
DOMICILIATION : BNP PARIBAS PARIS A CENTRALE
IBAN : FR76 3000 4008 2800 0282 8176 476

De l'Etranger :

SOCIETE : **ALPINE RENAULT**
BENEFICIARY'S BANK : BNP PARIBAS PARIS A CENTRALE
BIC : BNPAFRPPAC
BENEFICIARY : ALPINE RENAULT
ACCOUNT : FR76 3000 4008 2800 0282 8176 476

Signature :

Date :